

PROJET

# EMIL'HY

USINE DE PRODUCTION

**D'HYDROGÈNE RENOUVELABLE ET BAS CARBONE**

DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE  
DE LA CENTRALE ÉMILE HUCHET À SAINT-AVOLD (57)



H



CONCERTATION  
CONTINUE

Modalités proposées  
pour la concertation  
Octobre 2024

[www.concertation-emilhy.fr](http://www.concertation-emilhy.fr)



**GazelEnergie**

## OBJET DE LA CONCERTATION CONTINUE

### Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue est régie par l'article L.121-14 du Code de l'environnement : lorsque le responsable de projet décide de poursuivre son projet à la conclusion d'une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, celle-ci désigne « un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

La concertation préalable du projet Emil'Hy s'est tenue du 27 février 2024 au 21 avril 2024. Le bilan des garants de la concertation préalable a été publié sur le site internet dédié le 20 mai 2024. Début juillet, les porteurs de projet ont publié leur bilan, tirant les enseignements de la concertation préalable et annonçant leurs engagements pris pour la poursuite du projet.

### Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir la continuité de l'information et de la participation du public de la fin de la concertation préalable jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

### Enjeux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la durée d'élaboration du projet. Il faut notamment :

- Clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- Veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- S'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- Éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

### Contexte de la concertation continue

Lors de la séance plénière qui s'est tenue le 24 juillet, la CNDP a désigné Madame Valérie TROMMETER garante de la concertation continue du projet Emil'Hy.

La CNDP a rendu publique la lettre de mission de la garante dans laquelle elle a formulé des recommandations pour la concertation continue qui s'ouvre. Notamment que :

- La rédaction du journal de bord recommandé par la garante et le garant se fasse à minima à un rythme bimestriel d'ici la mise en exploitation de l'usine ;
- Le site internet de la concertation reste ouvert durant la concertation continue, pour poursuivre les échanges avec le public ;
- Le bilan et les enseignements de la concertation soient présentés dans le cadre de la réunion publique d'ouverture de l'enquête publique associée à l'autorisation environnementale du projet.
- Que les sujets évoqués dans la lettre de mission de la garante puissent faire l'objet de précisions et d'échanges, au fur et à mesure de l'avancée des études et des dispositions réglementaires propres à l'instruction des services de l'Etat.

## PERIMETRE DE LA CONCERTATION

Le périmètre de la concertation est composé des 6 communes concernées par le projet : Saint-Avold, Carling, Creutzwald, Diesen, L'Hôpital et Porcellette.

La population allemande est également associée à la concertation via les moyens d'information et de participation mis en place.

## LE CALENDRIER

### Historique du projet :

#### **2020 :**

Lancement du projet Emil'Hy, développement commercial et technique

#### **2022 :**

Études de faisabilité

#### **2023 :**

Étude d'Avant-Projet Sommaire (APS)

#### **SEPTEMBRE 2023 - FEVRIER 2024 :**

Démantèlement des tours aérorefrigérantes

#### **FIN 2023 - DÉBUT 2024 :**

Réalisation des études d'ingénierie détaillées pour déposer les demandes d'autorisation

#### **27 FÉVRIER – 21 AVRIL 2024 :**

Concertation publique

#### **ÉTÉ 2024 :**

Dépôt demande d'autorisation environnementale et d'exploitation  
Dépôt du permis de construire

### Prochaines étapes :

#### **MI-2025 :**

Enquête publique

#### **AUTOMNE 2025 - MI 2027 :**

Travaux de réalisation

## **AUTOMNE 2027 :**

Mise en service industrielle

### **LES MODALITES MISES EN PLACE POUR LA CONCERTATION CONTINUE**

#### Maintien du site internet concertation-emilhy.fr

Afin de garantir la diffusion de l'information, le site internet concertation-emilhy.fr restera ouvert au public, qui pourra y consulter les actualités et retrouver l'ensemble des documents et ressources mis en ligne lors de la concertation.

Le site internet fera également l'objet d'une refonte en octobre 2024 afin de l'adapter à la concertation continue. Une nouvelle arborescence sera ainsi créée permettant de mieux distinguer la phase de concertation continue de celle de concertation préalable. La page « concertation continue » nouvellement créée, intégrera un formulaire de contact pour les personnes souhaitant recevoir des actualités en lien avec le projet et poser une question au maîtres d'ouvrages ou à la garante. La page sera traduite en allemand.

Les lettres d'information rédigées pendant la concertation continue ainsi que toute autre information intéressant le public y seront mises en ligne.

Le site sera actualisé au rythme de l'avancée du projet, jusqu'à la phase chantier.

#### Publication d'un encart dans la presse

L'ouverture de la concertation continue fera l'objet d'un encart dans la presse locale en octobre. Les modalités d'information et de participation du public y seront détaillés. L'encart rappellera que le site internet sera maintenu ouvert et que le public pourra s'y rendre, consulter la base documentaire ainsi que poser une question aux maîtres d'ouvrage et à la garante. Le public pourra également découvrir la nouvelle rubrique du site et s'inscrire à la lettre d'information pour être informés des actualités du projet.

#### Publication d'une lettre d'information bimestrielle

La poursuite de l'information et du dialogue avec le public pendra également la forme d'une lettre d'information. Suivant les recommandations de la CNDP, les porteurs de projet tiendront ainsi un journal de bord qui sera publié sur un rythme bimestriel.

- Cette lettre d'information sera mise en ligne sur le site internet et sera envoyée par mail aux participants de la concertation et aux personnes qui en auront fait la demande via le formulaire de contact publié sur le site internet du projet. Ce support permettra d'informer sur l'état d'avancement du projet et d'apporter de nouveaux éléments de réponses aux questions posées lors de la concertation préalable et de la concertation et des points listés par les garants dans leur bilan.

Les lettres d'information auront également pour objet d'informer le public des évolutions concernant les engagements pris auprès de la CNDP, notamment des initiatives mises en place avec les acteurs de la plateforme Chemiesis (covoiturage, par exemple). La lettre d'information sera également relayée sur les réseaux sociaux de GazelEnergie notamment la page LinkedIn qui compte près de 25 000 abonnés. La page Facebook du site Emile Huchet sera aussi alimentée régulièrement.

La première lettre d'information sera publiée en octobre 2024.

### Poursuite du dialogue avec les élus locaux, associations et le public

La prise en compte et la bonne intégration des enjeux locaux identifiés par ces acteurs est essentielle à la poursuite du projet Emil'Hy.

Lors de la phase de concertation continue qui s'ouvre, les porteurs de projets poursuivront le dialogue territorial initié dès 2020 et approfondi lors de la concertation préalable. GazelEnergie maintiendra sa méthode de travail qui a été saluée par l'ensemble des acteurs, lors de la concertation.

Les élus locaux seront informés régulièrement de l'état d'avancement du projet tout comme les associations environnementales du territoire. Dans le cadre des études techniques (notamment valorisation de l'oxygène et récupération de la chaleur, etc.) et de la définition des modalités de réalisation du projet, GazelEnergie s'engage à poursuivre ce travail d'échange, d'écoute et de prise en compte des attentes des acteurs du territoire dans la continuité des actions passées.

Ce travail de dialogue et de collaboration avec les acteurs locaux se fera notamment au travers de réunions de travail bilatérales et de comités de projet qui seront organisés régulièrement à l'initiative des porteurs du projet Emil'Hy avec les élus du territoire. L'ensemble de ces rencontres feront l'objet d'une information sur le site internet ou les lettres d'information. Le porteur de projet continuera d'organiser des événements réguliers sur le site, qui constituent des occasions d'échanges et des moments de partage avec le public. Par exemple, GazelEnergie a récemment organisé une course à pied sur le site de la centrale Emile Huchet, rassemblant 120 participants.

### L'organisation d'un temps d'échange public en amont de l'enquête publique

Les porteurs de projet proposeront d'organiser, suivant les recommandations du commissaire enquêteur et de la CNDP, une réunion publique d'ouverture de l'enquête publique. La tenue d'une telle réunion permettra aux porteurs de projet de présenter par la même occasion, le bilan et les enseignements de la concertation préalable.

La rencontre sera annoncée sur le site internet de la concertation Emil'hy puis relayée sur les réseaux sociaux. Lorsqu'elle sera fixée, la date sera communiquée dans l'une des lettres d'informations tenues par les porteurs de projet. Enfin, l'annonce de la date et du lieu de la réunion publique pourra également se faire par voie d'affichage dans les communes du périmètre de la concertation préalable ainsi que les commerces à proximité, deux à trois semaines avant la réunion publique. Les porteurs de projet pourront s'appuyer sur la presse locale pour partager l'information.

La réunion publique pourra être retransmise en direct via facebook live depuis la page de la centrale Emile Huchet.